

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE PREFET, DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA POLICE NATIONALE

DGPN/CAB/2013-00

77510

Paris, le 27 NOV. 2013

Monsieur le Secrétaire général,

Votre courrier en date du 25 octobre 2013 portant sur la situation financière des élèves de l'ENSP issus de la voie de recrutement interne a retenu toute mon attention.

Comme vous le savez et comme j'ai eu l'occasion de pouvoir vous le dire, je suis très attaché à ce que la voie de recrutement interne au corps de commandement comme celle du corps de conception et de direction continue à être attractive. Vous savez également que la situation budgétaire actuelle a conduit à introduire une réforme du régime de l'ISSP en école à compter du 1^{er} janvier prochain.

C'est à l'occasion de cette réforme que le ministre a obtenu qu'en compensation, il puisse être recherché de mettre fin à la différence de rémunération d'un élève entre la situation qu'il connaît avant la réussite au concours et celle qui est la sienne durant la scolarité.

Mes services travaillent actuellement avec la DGAFP et la DB à la définition d'une indemnité qui aura cet objet et qui entrerait en vigueur au même moment que la réforme de l'ISSP. Cette indemnité ne saurait alors avoir un effet rétroactif et ne pourra concerner que les élèves entrant en école à compter du 1^{er} janvier 2014.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et tout particulièrement
attentifs

Claude BALAND



Monsieur Jean-Marc BAILLEUL
Secrétaire général du syndicat des cadres
de la sécurité intérieure

55 rue de Lyon
4^{ème} étage
75012 PARIS